# Famille d’accueil : un métier qui a du sens

Être famille d’accueil, c’est un métier mais avant tout un engagement. Un engagement auprès d’un ou plusieurs enfants ou jeunes majeurs, jusqu’à 21 ans, pour les accueillir chez soi, de jour comme de nuit. C’est accompagner l’enfant dans un environnement bienveillant, l’intégrer à sa vie de famille et accueillir son histoire, sa culture ou encore sa famille.

Ces enfants sont confiés aux services de la protection de l’enfance du Département lorsque leur cadre familial ne leur permet plus de vivre un quotidien serein ou lorsque celui-ci peut représenter un danger pour eux. Le Département leur propose alors un accueil en établissement ou un hébergement chez un assistant familial, autrement dit une famille d’accueil, qu’il recrute et forme.

Ouvert à tous, le métier d’assistant familial impose quelques conditions comme être titulaire d’un permis de conduire, maîtriser la langue française, avoir une maison ou un appartement pour accueillir l’enfant et pouvoir communiquer et être joignable à tout moment.

Avant de pouvoir exercer ce métier et d’accueillir un enfant, il vous est nécessaire d’obtenir un agrément. Chaque mois, le service de Protection maternelle et infantile du Département organise des réunions d’information sur le métier d’assistant familial. Il est impératif de participer à l’une d’entre elles car c’est au cours de ces réunions que le dossier de demande d’agrément vous est distribué.

Vous souhaitez rejoindre ce métier de cœur et devenir famille d’accueil ? **Contactez le service PMI du Département de Maine-et-Loire par téléphone : 02 41 81 46 10 ou par courriel :** **dossiers.assfam@maine-et-loire.fr**

Lien vers la page « Famille d’accueil » sur le site maine-et-loire.fr : <https://www.maine-et-loire.fr/aides-et-services/enfance-et-famille/famille-daccueil>